L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 NOVEMBRE 1871. | 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN, 21 NOVEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos 61 et 64 de la rue de la Bourse — Soierie, Gros du Rhin, taffetas, poult de soie, rubans, dentelles, voiles, etc., et marchandises sèches, bottines, etc.

Par R. Roger & Cie, dans leurs salles d'encan, Marchandises sèches, casimirs, draps, articles de toilette, etc.

Par Eug. Tourné, au Warehouse No. 26, rue St. Louis—Farine.

Par N. Vignié, à sa salle d'encan, No 122, rue de Chartres—meubles.

Aussi, au No. 128, rue de Chartres, au magasin de M. Lasher—Cinq grandes vitrines.

Par B. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Vaselon, sur la Levée, vis-à-vis du marché de Marie—Limons.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Chaussures, chaussures avariées, etc., par échantillon.

Par Placide J. Spear, rue St Charles, No 15, vente à sec de sauvetage non dégagé du steamer St Charles Loan Office.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Carondelet.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mardi :

OPÉRA.—Le Trouvère.

ACADÉMIE.—Le Champ du drap d'or.

ST-CHARLES.—Richelieu.

UN PROGRÈS.

Sous le titre de "Nouvelle-Orléans Library Association", une centaine de nos concitoyens les plus honorablement connus pour leur esprit d'initiative et de progrès, viennent de fonder une société par actions pour doter la Nouvelle-Orléans d'une institution éminemment utile et qui lui a fait défaut jusqu'à présent. Nous voulons parler d'une Bibliothèque où l'on trouvera, outre les livres nouveaux publiés en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, ainsi que les meilleures revues et la plupart des journaux les plus répandus et les plus accrédités dans ces trois pays.

A moins de posséder une grande fortune, il est à peu près impossible à un particulier de se tenir au courant du vaste mouvement intellectuel représenté par ce qui se publie annuellement à Paris et à Londres. Dans ce domaine des sciences surtout, les recherches des savans contemporains ouvrent chaque jour de nouveaux horizons à l'esprit humain, et agrandissent d'heure en heure, pour ainsi dire, la somme des connaissances qui tendent de plus en plus à soumettre à sa volonté et à ses besoins toutes les forces de la nature. De grands travaux archéologiques, de profondes études philologiques ont éclairé d'un jour nouveau les annales du genre humain, et les progrès de la gravure et de la photographie ont permis de reproduire les monuments, les œuvres d'art et les paysages des quatre parties du monde avec une fidélité et une perfection qu'on n'aurait pu rêver il y a vingt ans. De là toute une série nouvelle de publications illustrées formant par leur réunion un véritable panorama de l'univers, et dont une association comme celle dont nous parlons permettra de présenter l'ensemble à tous ceux qui en feront partie. Moyennant une faible somme, les actionnaires du "New-Orleans Library Association" se trouveront co-propriétaires d'un choix des plus beaux ouvrages récemment publiés en Europe et en Amérique, qui pourront se tenir au courant de tout ce qui se fait de plus notable dans le monde des Arts, des Sciences et de la Littérature, ainsi que de toutes les applications des nouvelles découvertes aux manufactures et à l'industrie.

Commencée il y a quelques semaines seulement, la liste des actionnaires du "New Orleans Library Association" compte déjà près de cent noms, ce qui a permis d'organiser la Société conformément aux lois générales de l'Etat, au capital de trente mille piastres, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'à cent mille. A une assemblée des actionnaires tenue il y a quelques jours, MM. Christian Roselius, Amédar Fortier, W. W. King, Paul Fourchy, Dr D. C. Holliday, Adolphe Schreiber et P. C. Cuvellier ont été désignés pour former le Bureau de Direction, et c'est à leur première réunion qui a eu lieu vendredi dernier, qui a été présidé M. P. C. Cuvellier, pour Vice-Président M. W. W. King, et pour Secrétaire et Bibliothécaire M. Albert Fabre.

Le bureau de l'Association fut provisoirement établi chez M. P. C. Cuvellier, notaire, 140 rue Gravier, où tous ceux qui voudraient prendre connaissance de la Charte de la Compagnie et des conditions de la souscription sont invités à passer tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Tous ceux qui voudraient co-opérer à cette œuvre d'une si haute portée ne sauraient trop se hâter, car il reste encore des actions à placer, et la Direction n'attend plus qu'une vingtaine d'adhésions nouvelles pour commencer ses travaux et se mettre en mesure d'ouvrir la Bibliothèque aux souscripteurs avant la fin de l'année courante.

En parcourant la liste des actionnaires déjà inscrits, nous avons été heureux d'y voir figurer beaucoup de noms appartenant à l'ancienne population, et qui y sont moins à cette liste s'enrichira bientôt d'un grand nombre d'adhésions parmi tous ceux qui comprennent l'importance d'une bonne bibliothèque publique et l'heureuse influence qu'elle ne peut manquer d'exercer sur le progrès moral et intellectuel des générations présentes et à venir.

ASSESSMENT.—La note suivante nous est adressée par le Département de l'Assessment :

"Ce département reçoit en ce moment les plaintes des contribuables contre la nouvelle ordonnance sur les licences, présentée au Conseil de Ville dans sa dernière séance régulière.

"La Charte fixe la première séance régulière comme le terme du délai pour l'adoption finale de cette ordonnance, et toutes objections et suggestions seront dûment considérées par l'administrateur jusqu'à ce moment.

☞ Grand assortiment de gants de peau chez Guehlé & Nippert, depuis 75 cts. jusqu'à $1 la paire.

CHARBON.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—W. G. Coyle & Co., rue Gravier 138.

GRANDES NOUVEAUTÉS.—MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, 151 et 153, ont reçu en vente de magnifiques marchandises qui se distinguent surtout par leur nouveauté et leur élégance, et qui viennent de Paris. Le prix en est modéré.

☞ Le bœuf à trois yeux et à trois cornes n'était rien en comparaison de Mixy.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 105 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

CONFISERIE.—Nous recommandons aux marchands de la ville et de la campagne et aux consommateurs en général, la grande confiserie de H. Chaurant & Co., successeurs de F. Turpin, rue Notre-Dame, 93, comme un des établissements les plus complets et les mieux organisés qu'il y ait dans toute la ville pour la fabrication des bonbons. On y trouve en tout temps les articles les plus fins et les plus recherchés et les dernières nouveautés en fait de candis, de dragées, de chocolats, de nougats, massepins, chocolats, gâteaux, et aussi des sirops de toutes sortes. L'usine à vapeur avec laquelle la maison Chaurant travaille explique son immense supériorité et la possibilité où elle se trouve de faire toutes les fournitures qu'on lui demande à 40 pour cent au-dessous des prix connus. Voyez l'annonce.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 105, de la rue du Canal.

☞ Allez voir MIMI, la merveille de la Foire d'Etat.

☞ Il n'est pas difficile de trouver à se chausser, mais il est malaisé de trouver réunis la finesse, l'élégance et le bon marché. Pour cela, il faut aller au No 66 Ste-Anne.

☞ Les Jumeaux Siamois pâlissent à côté de MIMI.

MORT DE M. PAUL MAGNE. — C'est avec un profond sentiment de regret que nous enregistrons la mort d'un de nos jeunes amis, Paul Magne, décédé à Paris le 4 novembre, à l'âge de 29 ans. Il était fils de M. J. Magne, ancien propriétaire de l'*Abeille*, et pendant longtemps un des membres les plus estimés du barreau de la Nouvelle-Orléans. Nous partageons la douleur que la mort de ce jeune homme, doué de tant de qualités, cause à ses parents très brillant a été prononcé par le Rév. M. Guthrie, qui, quoique d'un dogme inavouable, a été entendu distinctement dans toutes les parties de la vaste synagogue. Ce Temple de Sinaï sera fort beau et d'une grande solidité.

Les murs auront 21 pieds et demi d'épaisseur en divers endroits et seront consolidés en briques de couleurs différentes. On entrera par un vestibule sans ornement de 27 pieds de large. De la porte jusqu'au sanctuaire on compte 98 pieds, par une largeur de 71 pieds. Le sanctuaire a 30 pieds de large sur 22 pieds de profondeur. La façade sera flanquée de deux tours, dont l'une de 115 pieds de haut, la hâtisse elle-même ayant une hauteur de 60 pieds sur 90 pieds de long et 71 pieds de large. Nous en avons dit assez pour faire voir que ce temple est réellement une grande affaire.

RAPPORT MORBIFIQUE.—Il est mort, pendant la semaine dernière, à la Nouvelle-Orléans, 116 personnes, dont 2 de la fièvre jaune.

AFFAIRE BOYD.—Le juge Atocha, avocat de William et John Boyd, accusés du meurtre de Samuel Rainey, a présenté une exception péremptoire en faveur de ses clients. Il soutient qu'on ne peut plus poursuivre les accusés, attendu qu'ils ont été mis en accusation suivant les dues formes de la loi et devant un jury ; que la procédure a duré du 9 au 11 octobre, jour où l'audition des témoins à charge fut close et que l'avocat-général a annoncé qu'il ferait plus d'autres témoins à produire pour l'Etat ; que les défendeurs avaient introduit un témoin et avaient mis à peine le temps de l'interroger quand la cour s'ajourna au 12 octobre ; que le jour où l'avocat-général fit la motion de renvoyer le jury par la raison que John Johnston, un des jurés, avait été convaincu d'homicide en 1855 et condamné à 18 ans de pénitencier ; que le défendeur objecte et prétend à bon droit en se fondant sur ce que Johnston avait été gracié par M. Shaw, pas plus que ses droits et était par conséquent juri compétent ;

Que ce ne fut pas leur faute, quand l'avocat-général accepta le dit Johnston sur son serment.

Que malgré leurs objections, un des jurés fut retiré et le jury déchargé ;

Que les défendeurs ayant été une fois déjà poursuivis en vertu de la dite accusation, ne peuvent plus, suivant la loi de l'Etat, être poursuivis une seconde fois.

Ces moyens d'exception péremptoire sont signés par Wm. et John Boyd et par Semmes et Mott, Henry C. Castellanos et A. A. Atocha, avocats.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—On a entendu hier les témoins à charge dans le procès de M. Ernest Merle, accusé du vol d'un certificat de dette au bureau de l'administrateur des comptes publics, le 6 mai dernier, le dit certificat représentant une valeur de $75 65 en faveur de M. Sullivan.

M. Wood, alors teneur de livre dans le département, a témoigné que le certificat avait été laissé sur la table le jour indiqué par M. Lucey et que ce même jour, il ne revit plus le certificat quand il s'en alla pour le lunch. M. Shaw, l'administrateur, et M. Calhoun, le premier clerc, avaient quitté l'office. Quand M. Shaw fut informé de cette perte, il annonça le fait dans les journaux en offrant récompense ; le public ne pas acheter le certificat. M. Wood dit que les personnes qui allaient au bureau particulier de M. Shaw, passaient près de sa table, et plusieurs personnes s'assirent à cette table dans le cours de la journée où le vol fut commis. Le livre d'enregistrement des certificats était ouvert sur la table.

La déposition de M. Calhoun fortifie celle de M. Wood et il témoigne aussi d'un autre fait. Le devoir de M. Lucey était de remplir le corps des certificats, d'obtenir les signatures du maire et des administrateurs et ensuite de remettre les certificats à M. Wood qui les numérotait et les enregistrait. M. Calhoun dit que le prononcer avait eu beaucoup à faire à l'hôtel-de-ville, pendant l'année antérieure à cette affaire, il était un Canadien et devait familiser avec l'écriture de M. Merle. Le témoin indique ici plusieurs traits particuliers de cette écriture.

M. Lucey, sonteur, qui préparait les certificats pour l'enregistrement, a déposé qu'il avait mis sur la table de M. Woodson qui a été retiré, entre deux heures et demie et trois heures de l'après-midi, du jour où il disparut ; qu'il y avait alors plusieurs personnes dans la grande salonne ; qu'il ne dit pas qu'il vit M. Merle parmi ces personnes, bien qu'il le connût très bien et qu'il fût très connu de lui depuis plus d'un an.

M. John Burke, assermenté, dépose que dans la matinée du 7 mai, à la demande de M. Shaw, il visita les courtiers et trouva chez M. Strauss, au coin des rues Camp-ie et Carondelet, le certificat perdu. M. Strauss l'informa qu'il l'avait acheté de M. Merle, la veille. M. Burke alla ensuite inspecter le bureau de M. Cluspeck, avec lequel M. Merle avait des rapports d'affaires et qu'il l'y trouva. Le témoin mentionna la découverte qu'il avait faite. M. Merle lui demanda d'aller avec lui à l'Hôtel-de-Ville pour y voir M. Shaw.

M. Shaw a témoigné qu'il avait eu une ou deux conversations avec l'accusé après la preuve établie que c'était bien lui qui avait vendu le certificat. Dans ces conversations il dit que le certificat lui avait été donné à l'Hôtel-de-Ville, et une autre fois en déclarant l'Hôtel-de-Ville comme le lieu où il en portait par un individu qu'il connaissait de vue mais pas de nom. Dans ces entrevues avec M. Merle, ce dernier parla de cette affaire comme s'il n'était question que de la valeur du certificat et du montant à restituer, mais M. Shaw l'informa que l'affaire était plus sérieuse et qu'il s'agissait d'une question beaucoup plus grave.

M. Strauss a déposé que le jour où le vol fut commis, un samedi, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, M. Merle vint chez lui et négocia avec lui pour la vente du certificat en cour. M. Merle dit qu'il le vendait pour une autre personne. Personne ne fut témoin de la transaction qui se passa entre le témoin et l'accusé seuls. Le témoin acheta le certificat au prix du marché, 78 cents à la piastre, et paya en greenbacks. Comme l'heure des banques était passée, un chock n'aurait pu être passé que le lundi.

M. Sullivan, en faveur de qui le certificat avait été émis, a déposé qu'il n'avait jamais été dans ses mains et qu'un autre certificat lui avait été donné après la découverte du vol.

M. Burke a rappelé par l'Etat, a ajouté qu'il avait mis le livre d'enregistrement sur la table de M. Wood ; que le nombre des certificats émis avant celui de M. Sullivan était de 774 ; qu'une personne pouvait d'une bonne vue, assise de l'autre côté de la table, aurait pu lire les chiffres, même à l'envers, mais que le 7 avril 464 pris pour un 1, et qu'en conséquence une personne faisant les chiffres à l'envers au lieu de numéroter le certificat 464 aurait mis 745" comme il devrait être, l'aurait numéroté 145, ce qui est le numéro de celui qu'on croit avoir été volé.

L'audition des témoins à charge est terminée et l'affaire est remise au lendemain, mardi.

LE GOUVERNEUR ET LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA BAIE DU MISSISSIPPI. —Il y a quelques jours la susdite compagnie sollicita un mandamus pour forcer le gouverneur à souscrire pour 1000 actions du capital social de cette corporation, en soutenant que par un acte passé en 1870, il était obligé de souscrire.

Le gouverneur a répondu que la compagnie, bien que reconnue comme corporation, n'a jamais commis au défendeur ni sa charte, terme de ce qui devait établir la preuve de son organisation, qu'il n'a nulle connaissance du montant de son capital social, ni du nombre de ses actions, ni rien enfin de ce qui pourrait justifier la souscription sollicitée.

Le gouverneur continue en disant : Pour ces raisons, pour d'autres encore que je m'abstiens de donner, et les dépositaires-secrétaires de MM. A. Dominic, E. B. Musgrove et E. L. E. Bonnet ; devant les chiens à rats Black and Tan terriers, — MM. A. et E. Rillieux ; devant l'"mastiff" anglais noir qui pose cent cinquante livres, et de la prescience duquel on est redevable à M. P. Orth.

Le juges de la vitesse des chevaux annoncent un match entre "American Star Jr." qui a cotté $4,000 à M. E. Nicholls, les six beaux animaux de M. B. B. Johnson et ceux qui a envoyés Mobile. Les chevaux de race sont jugés à présent, en petit nombre.

Les visiteurs n'étaient pas plus nombreux dimanche que samedi, et, comme ce dernier jour, les policemen à l'habit bleu l'auraient emporté si l'on avait ordonné une élection, en supposant même qu'ils n'eussent voté qu'une seule fois.

Il est évident que le public ne se portera en foule aux Fair Grounds qu'à partir de jeudi, jour de la véritable grande ouverture.

Les Directeurs ont décerné, hier, quelques prix. Il ne s'agissait que de chevaux de trait, des poulins, des étalons et des juments.

CRÉMONIES.—Avant-hier, dimanche, deux grandes cérémonies ont eu lieu à l'occasion de la fondation d'une église catholique et d'une synagogue, la première à Vieux Napoléon, au coin de la rue du Camp, Sixième District, et l'autre rue Carondelet, au coin de la rue Triton, anciennement Delord, Premier District. Les deux cérémonies ont été fort belles et fort imposantes et ont eu lieu au milieu d'un grand concours de monde.

La nouvelle église est celle de St-Etienne, élevée sur l'emplacement d'une vieille église de bois, devenue trop petite et peut-être aussi trop simple pour un voisinage devenu aussi peuplé et aussi riche. Les fondations de l'église de St-Etienne embrassent un espace de 218 pieds de long sur 95 de large et appartiendra au style gothique. Elle aura par conséquent une grande nef et deux ailes d'une fort belle étendue. La première pierre en a été posée par l'archevêque Perché en présence d'une foule nombreuse et après une adresse fort éloquente de l'évêque Quinlan, de Mobile.

La seconde cérémonie qui s'accomplissait à peu près à la même heure, rue Carondelet, avait aussi le même objet mais pour un temple juif, le Temple de Sinaï, déjà élevé à un tiers au moins de la hauteur qu'il doit avoir. La Grande Loge des Francs-Maçons de la Louisiane s'est associée à la fête en se chargeant de ce qui paraissait lui revenir de droit, le pose de la première pierre du temple. Un discours très brillant a été prononcé par le Rév. M. Guthrie, qui, quoique d'un dogme inavouable, a été entendu distinctement dans toutes les parties de la vaste synagogue. Ce Temple de Sinaï sera fort beau et d'une grande solidité.

Les murs auront 21 pieds et demi d'épaisseur en divers endroits et seront consolidés en briques de couleurs différentes. On entrera par un vestibule sans ornement de 27 pieds de large. De la porte jusqu'au sanctuaire on compte 98 pieds, par une largeur de 71 pieds. Le sanctuaire a 30 pieds de large sur 22 pieds de profondeur. La façade sera flanquée de deux tours, dont l'une de 115 pieds de haut, la hâtisse elle-même ayant une hauteur de 60 pieds sur 90 pieds de long et 71 pieds de large. Nous en avons dit assez pour faire voir que ce temple est réellement une grande affaire.

RAPPORT MORBIFIQUE.—Il est mort, pendant la semaine dernière, à la Nouvelle-Orléans, 116 personnes, dont 2 de la fièvre jaune.

AFFAIRE BOYD.—Le juge Atocha, avocat de William et John Boyd, accusés du meurtre de Samuel Rainey, a présenté une exception péremptoire en faveur de ses clients. Il soutient qu'on ne peut plus poursuivre les accusés, attendu qu'ils ont été mis en accusation suivant les dues formes de la loi et devant un jury ; que la procédure a duré du 9 au 11 octobre, jour où l'audition des témoins à charge fut close et que l'avocat-général a annoncé qu'il ferait plus d'autres témoins à produire pour l'Etat ; que les défendeurs avaient introduit un témoin et avaient mis à peine le temps de l'interroger quand la cour s'ajourna au 12 octobre ; que le jour où l'avocat-général fit la motion de renvoyer le jury par la raison que John Johnston, un des jurés, avait été convaincu d'homicide en 1855 et condamné à 18 ans de pénitencier ; que le défendeur objecte et prétend à bon droit en se fondant sur ce que Johnston avait été gracié par M. Shaw, pas plus que ses droits et était par conséquent juri compétent ;

Que ce ne fut pas leur faute, quand l'avocat-général accepta le dit Johnston sur son serment.

Que malgré leurs objections, un des jurés fut retiré et le jury déchargé ;

Que les défendeurs ayant été une fois déjà poursuivis en vertu de la dite accusation, ne peuvent plus, suivant la loi de l'Etat, être poursuivis une seconde fois.

Ces moyens d'exception péremptoire sont signés par Wm. et John Boyd et par Semmes et Mott, Henry C. Castellanos et A. A. Atocha, avocats.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—On a entendu hier les témoins à charge dans le procès de M. Ernest Merle, accusé du vol d'un certificat de dette au bureau de l'administrateur des comptes publics, le 6 mai dernier, le dit certificat représentant une valeur de $75 65 en faveur de M. Sullivan.

M. Wood, alors teneur de livre dans le département, a témoigné que le certificat avait été laissé sur la table le jour indiqué par M. Lucey et que ce même jour, il ne revit plus le certificat quand il s'en alla pour le lunch. M. Shaw, l'administrateur, et M. Calhoun, le premier clerc, avaient quitté l'office. Quand M. Shaw fut informé de cette perte, il annonça le fait dans les journaux en offrant récompense ; le public ne pas acheter le certificat. M. Wood dit que les personnes qui allaient au bureau particulier de M. Shaw, passaient près de sa table, et plusieurs personnes s'assirent à cette table dans le cours de la journée où le vol fut commis. Le livre d'enregistrement des certificats était ouvert sur la table.

La déposition de M. Calhoun fortifie celle de M. Wood et il témoigne aussi d'un autre fait. Le devoir de M. Lucey était de remplir le corps des certificats, d'obtenir les signatures du maire et des administrateurs et ensuite de remettre les certificats à M. Wood qui les numérotait et les enregistrait. M. Calhoun dit que le prononcer avait eu beaucoup à faire à l'Hôtel-de-Ville, pendant l'année antérieure à cette affaire, il était un Canadien et devait familiser avec l'écriture de M. Merle. Le témoin indique ici plusieurs traits particuliers de cette écriture.

M. Lucey, sonteur, qui préparait les certificats pour l'enregistrement, a déposé qu'il avait mis sur la table de M. Woodson qui a été retiré, entre deux heures et demie et trois heures de l'après-midi, du jour où il disparut ; qu'il y avait alors plusieurs personnes dans la grande salonne ; qu'il ne dit pas qu'il vit M. Merle parmi ces personnes, bien qu'il le connût très bien et qu'il fût très connu de lui depuis plus d'un an.

M. John Burke, assermenté, dépose que dans la matinée du 7 mai, à la demande de M. Shaw, il visita les courtiers et trouva chez M. Strauss, au coin des rues Camp-ie et Carondelet, le certificat perdu. M. Strauss l'informa qu'il l'avait acheté de M. Merle, la veille. M. Burke alla ensuite inspecter le bureau de M. Cluspeck, avec lequel M. Merle avait des rapports d'affaires et qu'il l'y trouva. Le témoin mentionna la découverte qu'il avait faite. M. Merle lui demanda d'aller avec lui à l'Hôtel-de-Ville pour y voir M. Shaw.

M. Shaw a témoigné qu'il avait eu une ou deux conversations avec l'accusé après la preuve établie que c'était bien lui qui avait vendu le certificat. Dans ces conversations il dit que le certificat lui avait été donné à l'Hôtel-de-Ville, et une autre fois en déclarant l'Hôtel-de-Ville comme le lieu où il en portait par un individu qu'il connaissait de vue mais pas de nom. Dans ces entrevues avec M. Merle, ce dernier parla de cette affaire comme s'il n'était question que de la valeur du certificat et du montant à restituer, mais M. Shaw l'informa que l'affaire était plus sérieuse et qu'il s'agissait d'une question beaucoup plus grave.

M. Strauss a déposé que le jour où le vol fut commis, un samedi, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, M. Merle vint chez lui et négocia avec lui pour la vente du certificat en cour. M. Merle dit qu'il le vendait pour une autre personne. Personne ne fut témoin de la transaction qui se passa entre le témoin et l'accusé seuls. Le témoin acheta le certificat au prix du marché, 78 cents à la piastre, et paya en greenbacks. Comme l'heure des banques était passée, un chock n'aurait pu être passé que le lundi.

M. Sullivan, en faveur de qui le certificat avait été émis, a déposé qu'il n'avait jamais été dans ses mains et qu'un autre certificat lui avait été donné après la découverte du vol.

M. Burke a rappelé par l'Etat, a ajouté qu'il avait mis le livre d'enregistrement sur la table de M. Wood ; que le nombre des certificats émis avant celui de M. Sullivan était de 774 ; qu'une personne pouvait d'une bonne vue, assise de l'autre côté de la table, aurait pu lire les chiffres, même à l'envers, mais que le 7 avril 464 pris pour un 1, et qu'en conséquence une personne faisant les chiffres à l'envers au lieu de numéroter le certificat 464 aurait mis 745" comme il devrait être, l'aurait numéroté 145, ce qui est le numéro de celui qu'on croit avoir été volé.

L'audition des témoins à charge est terminée et l'affaire est remise au lendemain, mardi.

LE GOUVERNEUR ET LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA BAIE DU MISSISSIPPI. —Il y a quelques jours la susdite compagnie sollicita un mandamus pour forcer le gouverneur à souscrire pour 1000 actions du capital social de cette corporation, en soutenant que par un acte passé en 1870, il était obligé de souscrire.

Le gouverneur a répondu que la compagnie, bien que reconnue comme corporation, n'a jamais commis au défendeur ni sa charte, terme de ce qui devait établir la preuve de son organisation, qu'il n'a nulle connaissance du montant de son capital social, ni du nombre de ses actions, ni rien enfin de ce qui pourrait justifier la souscription sollicitée.

Le gouverneur continue en disant : Pour ces raisons, pour d'autres encore que je m'abstiens de donner, et les dépositaires-secrétaires de MM. A. Dominic, E. B. Musgrove et E. L. E. Bonnet ; devant les chiens à rats Black and Tan terriers, — MM. A. et E. Rillieux ; devant l'"mastiff" anglais noir qui pose cent cinquante livres, et de la prescience duquel on est redevable à M. P. Orth.

Le juges de la vitesse des chevaux annoncent un match entre "American Star Jr." qui a coté $4,000 à M. E. Nicholls, les six beaux animaux de M. B. B. Johnson et ceux qui a envoyés Mobile. Les chevaux de race sont jugés à présent, en petit nombre.

Les visiteurs n'étaient pas plus nombreux dimanche que samedi, et, comme ce dernier jour, les policemen à l'habit bleu l'auraient emporté si l'on avait ordonné une élection, en supposant même qu'ils n'eussent voté qu'une seule fois.

Il est évident que le public ne se portera en foule aux Fair Grounds qu'à partir de jeudi, jour de la véritable grande ouverture.

Les Directeurs ont décerné, hier, quelques prix. Il ne s'agissait que de chevaux de trait, des poulins, des étalons et des juments.

CRÉMONIES.—Avant-hier, dimanche, deux grandes cérémonies ont eu lieu à l'occasion de la fondation d'une église catholique et d'une synagogue, la première à Vieux Napoléon, au coin de la rue du Camp, Sixième District, et l'autre rue Carondelet, au coin de la rue Triton, anciennement Delord, Premier District. Les deux cérémonies ont été fort belles et fort imposantes et ont eu lieu au milieu d'un grand concours de monde.

La nouvelle église est celle de St-Etienne, élevée sur l'emplacement d'une vieille église de bois, devenue trop petite et peut-être aussi trop simple pour un voisinage devenu aussi peuplé et aussi riche. Les fondations de l'église de St-Etienne embrassent un espace de 218 pieds de long sur 95 de large et appartiendra au style gothique. Elle aura par conséquent une grande nef et deux ailes d'une fort belle étendue. La première pierre en a été

☞ Mimi, le phénomène, peut être vu à la Foire.

☞ Voulez-vous une paire de Congress, de Bottes qui vous chaussent à la perfection ? Allez au No 65 Ste-Anne.

CHARBON.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—W. G. Coyle & Co, rue Gravier 138.

☞ MIMI est la merveille de la Foire d'Etat.

CHRONIQUE LOCALE.

LA CINQUIÈME FOIRE DE LA LOUISIANE. — *Troisième Jour.* — L'ordre a quelque peu succédé au chaos que nous avons remarqué, samedi, dans la vaste édifice des batisses. Cependant, les préparatifs se poursuivent encore timidi et des articles arrivent toutes les heures.

On peut donc dire que la lutte, la véritable lutte, la lutte qui doit décider de la supériorité des artistes et du rang que sont destinés à occuper dans l'estime et l'admiration du public les exposants qui se disputent les suffrages, que la lutte si longtemps attendue, n'a pas encore commencé. Chacun se presse, fait de son mieux, étudie les manœuvres plus ou moins savantes de ses adversaires, et les juges, calmes, silencieux et majestueux, se promènent, contemplent et ne disent mot.

On s'arrête déjà, avec les amateurs de la chasse et autres exercices réservés à la race canine, devant les étagements—sections de MM. A. Dominic, E. B. Musgrove et E. L. E. Bonnet ; devant les chiens à rats Black and Tan terriers, — MM. A. et E. Rillieux ; devant l'"mastiff" anglais noir qui pose cent cinquante livres, et de la prescience duquel on est redevable à M. P. Orth.

Le juges de la vitesse des chevaux annoncent un match entre "American Star Jr." qui a coté $4,000 à M. E. Nicholls, les six beaux animaux de M. B. B. Johnson et ceux qui a envoyés Mobile. Les chevaux de race sont jugés à présent, en petit nombre.

Les visiteurs n'étaient pas plus nombreux dimanche que samedi, et, comme ce dernier jour, les policemen à l'habit bleu l'auraient emporté si l'on avait ordonné une élection, en supposant même qu'ils n'eussent voté qu'une seule fois.

Il est évident que le public ne se portera en foule aux Fair Grounds qu'à partir de jeudi, jour de la véritable grande ouverture.

Les Directeurs ont décerné, hier, quelques prix. Il ne s'agissait que de chevaux de trait, des poulins, des étalons et des juments.

CRÉMONIES.—Avant-hier, dimanche, deux grandes cérémonies ont eu lieu à l'occasion de la fondation d'une église catholique et d'une synagogue, la première à Vieux Napoléon, au coin de la rue du Camp, Sixième District, et l'autre rue Carondelet, au coin de la rue Triton, anciennement Delord, Premier District. Les deux cérémonies ont été fort belles et fort imposantes et ont eu lieu au milieu d'un grand concours de monde.

La nouvelle église est celle de St-Etienne, élevée sur l'emplacement d'une vieille église de bois, devenue trop petite et peut-être aussi trop simple pour un voisinage devenu aussi peuplé et aussi riche. Les fondations de l'église de St-Etienne embrassent un espace de 218 pieds de long sur 95 de large et appartiendra au style gothique. Elle aura par conséquent une grande nef et deux ailes d'une fort belle étendue. La première pierre en a été

☞ Grand assortiment de gants de peau chez Guehlé & Nippert, depuis 75 cts. jusqu'à $1 la paire.

CHARBON.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—W. G. Coyle & Co., rue Gravier 138.

☞ Par ce temps froids et pluvieux, il importe avant tout de se garantir contre l'humidité. On y parvient très facilement en employant les nouvelles chaussures du magasin No 65 rue Ste-Anne.

☞ Allez voir MIMI la merveilleuse, à la Foire d'Etat.

☞ Beaucoup de remèdes sont exécrables au goût : le Baume Pectoral aux Nèfles Indiens, de Laplace, est au contraire extrêmement agréable. Aussi le prend-on toujours avec le plus grand plaisir. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il est aussi un des plus efficace pour toutes les affections de poumons et des voies respiratoires ? On le sait déjà. Le Baume se vend chez H. Laplace, 21 et 25 Champs-Elysées et dans les principales pharmacies de la Nlle-Orléans

UNE ANNONCE DE LA MAISON YUT, SING & CIE. — Les Chinois annoncent. Vive les Chinois ! et qu'ils réussissent dans leur commerce, car ils font tout ce qu'il faut pour réussir. Yut, Sing & Cie, agents pour Fook, Hing & Cie, et Tong, Wo & Cie, de San-Francisco, importateurs direct par la voie de San-Francisco, de thés de Chine et du Japon, des meilleures, aux plus bas prix, et nous ne doutons pas qu'ils ne soient bientôt favorisés par une grande vogue. La même maison annonce en même temps qu'elle passe des contrats pour fournir des travailleurs chinois.

☞ Balais de peau à 75 cts. la paire, chez Guehlé & Nippert.

CHARBON.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—W. G. Coyle & Co., rue Gravier 138.

☞ Pour que la tête soit dégagée, il faut que les pieds soient à l'aise. Les matériaux employés au No 65 Ste-Anne, dans la fabrication des chaussures, ne laissent rien à désirer sous ce rapport.

☞ MIMI, le phénomène, peut être vu à la Foire.

☞ Voulez-vous une paire de Congress, de Bottes qui vous chaussent à la perfection ? Allez au No 65 Ste-Anne.

CHARBON.—Charbon.—Charbon.—Charbon.—W. G. Coyle & Co, rue Gravier 138.

☞ MIMI est la merveille de la Foire d'Etat.

CHRONIQUE LOCALE.

LA CINQUIÈME FOIRE DE LA LOUISIANE. — *Troisième Jour.* — L'ordre a quelque peu succédé au chaos que nous avons remarqué, samedi, dans la vaste édifice des batisses. Cependant, les préparatifs se poursuivent encore timidi et des articles arrivent toutes les heures.

On peut donc dire que la lutte, la véritable lutte, la lutte qui doit décider de la supériorité des artistes et du rang que sont destinés à occuper dans l'estime et l'admiration du public les exposants qui se disputent les suffrages, que la lutte si longtemps attendue, n'a pas encore commencé. Chacun se presse, fait de son mieux, étudie les manœuvres plus ou moins savantes de ses adversaires, et les juges, calmes, silencieux et majestueux, se promènent, contemplent et ne disent mot.

On s'arrête déjà, avec les amateurs de la chasse et autres exercices réservés à la race canine, devant les étagements—sections de MM. A. Dominic, E. B. Musgrove et E. L. E. Bonnet ; devant les chiens à rats Black and Tan terriers, — MM. A. et E. Rillieux ; devant l'"mastiff" anglais noir qui pose cent cinquante livres, et de la prescience duquel on est redevable à M. P. Orth.

Le juges de la vitesse des chevaux annoncent un match entre "American Star Jr." qui a coté $4,000 à M. E. Nicholls, les six beaux animaux de M. B. B. Johnson et ceux qui a envoyés Mobile. Les chevaux de race sont jugés à présent, en petit nombre.

Les visiteurs n'étaient pas plus nombreux dimanche que samedi, et, comme ce dernier jour, les policemen à l'habit bleu l'auraient emporté si l'on avait ordonné une élection, en supposant même qu'ils n'eussent voté qu'une seule fois.

Il est évident que le public ne se portera en foule aux Fair Grounds qu'à partir de jeudi, jour de la véritable grande ouverture.

Les Directeurs ont décerné, hier, quelques prix. Il ne s'agissait que de chevaux de trait, des poulins, des étalons et des juments.

CRÉMONIES.—Avant-hier, dimanche, deux grandes cérémonies ont eu lieu à l'occasion de la fondation d'une église catholique et d'une synagogue, la première à Vieux Napoléon, au coin de la rue du Camp, Sixième District, et l'autre rue Carondelet, au coin de la rue Triton, anciennement Delord, Premier District. Les deux cérémonies ont été fort belles et fort imposantes et ont eu lieu au milieu d'un grand concours de monde.

La nouvelle église est celle de St-Etienne, élevée sur l'emplacement d'une vieille église de bois, devenue trop petite et peut-être aussi trop simple pour un voisinage devenu aussi peuplé et aussi riche. Les fondations de l'église de St-Etienne embrassent un espace de 218 pieds de long sur 95 de large et appartiendra au style gothique. Elle aura par conséquent une grande nef et deux ailes d'une fort belle étendue. La première pierre en a été

☞ Le bœuf à trois yeux et à trois cornes n'était rien en comparaison de MIMI.

☞ Les Jumeaux Siamois pâlissent à côté de MIMI.

LA GRANDE PARTIE DE BILLARD.—La première partie de billard engagée entre le célèbre joueur Dion et M. Slater a eu lieu hier soir, au Théâtre Allemand. Nombre d'amateurs étaient présents, et environnaient le jeu avec intérêt. La partie était fixée à 500 points. M. Dion a été victorieux, bien qu'il eût, par convention, accordé à son rival un moins de la moitié. Le public doit donc s'attendre à une seconde partie entre ces deux joueurs. M. Slater s'en remet à M. Miller's en ce qui regarde le jour et l'heure. Il paraît que M. Miller's a fixé une de ces soirées de la semaine prochaine.

INTENTION SUPPOSÉE DE SUICIDE.—Hier dans l'après-midi, un nommé Balthasard Lacoste, âgé d'environ 40 ans, a été renversé par un train du chemin de fer du Pont-chartrain, à 4 milles de la